

*WALLONIE PICARDE*

# La CCI au secours des entreprises

DANIEL FOUCART



Bernard Cornelus, directeur du CCI.

NE

« Clairement, nous sommes à la veille de difficultés sérieuses ». Directeur général de la Chambre du Commerce et d'Industrie de la Wallonie picarde, Bernard Cornelus est inquiet pour l'avenir économique de la région en raison, évidemment, de la crise sanitaire que nous traversons. Son inquiétude repose sur une première enquête réalisée par ses services : « 20 à 25 % des personnes qui sont actuellement en chômage temporaire risquent d'être en chômage tout court. C'est notre grande crainte quand tout va redémarrer, même si on parle de reporter les mesures de chômage temporaire, qui ont été activées assez vite, il faut le dire, de fin juin à septembre ».

Autre souci : la solvabilité des entreprises. Elles ne peuvent pas être déclarées en faillite pendant la période du Covid-19, mais si elles ne peuvent pas assurer leurs créances aujourd'hui, elles pourront le faire difficilement demain. C'est pour Bernard Cornelus, reporter le problème.

Le directeur du CCI croise surtout les doigts pour que le pays ne connaisse pas un deuxième pic d'épidémie. « C'est déjà très difficile aujourd'hui, mais si on est confronté à une deuxième période de confinement, je n'ose pas imaginer ce que sera l'avenir », dit-il en substance. Une fois la relance économique amorcée, il espère aussi que tous les partenaires socio-économiques comprendront les mesures gouvernementales de la même façon, « dans le même sens », de manière à éviter des conflits sociaux qui risquent de compliquer la donne.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie ne dresse pas que des constats inquiétants. Elle s'est mise, début le début du confinement, au service des entreprises. Elle a en effet mis au point sur son site internet une plateforme qui permet aux entreprises d'avoir une réponse à toutes les interrogations qu'elles se posent dans le cadre de la crise sanitaire. Elle est composée de six modules : diminution ou arrêt d'activités, difficultés de continuation, redémarrage (comment reprendre efficacement ses activités), boîtes à outils (liste des applications utiles pour le télétravail, etc), solidarité (proposition d'aide, demande d'aide, etc) et contacts (réseaux d'aide, partenaires, etc). Il y a également une adresse électronique spécifique : [coronavirus@cciwapi.be](mailto:coronavirus@cciwapi.be).

L'outil est destiné à toutes les entreprises, pas seulement à celles qui sont membres. « Nous sommes hélas beaucoup sollicités », constate Bernard Cornelus. « Et je dis hélas car j'aurais préféré avoir peu d'appels, ce qui signifierait qu'il n'y a pas trop de problèmes ». Les demandes les plus fréquentes ? « Un peu de tout. Au début, des demandes d'information : puis-je rester ouvert ou pas ? Des demandes administratives, des conseils ensuite. Et maintenant beaucoup de questions sur la phase de redémarrage », répond le directeur CCI. Une question précise revient assez souvent : elle porte sur les codes d'éligibilité aux subsides pour les entreprises qui n'ont pas pu poursuivre leurs activités. « Ça s'est rapidement mis en place, mais l'argent tarde à tomber », constate, avec regret, Bernard Cornelus. « 5.000 euros, ce n'est peut-être pas grand-chose pour une grosse entreprise, mais pour une petite, c'est souvent vital ». La Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde attire l'attention du monde politique sur ce problème.

La crise a permis au CCI de démontrer toute son utilité, même si Bernard Cornelus aurait préféré ne jamais devoir l'affronter.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)